

# France: BNP Paribas visé par une plainte pour « complicité de crimes contre l'humanité » au Soudan

26 septembre 2019

Paris, 26 sept 2019 (AFP) - Une plainte pour “complicité de crimes contre l'humanité, de génocide et d'actes de tortures” commis au Soudan entre 2002 et 2008 a été déposée jeudi à Paris contre BNP Paribas, ont annoncé la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue des droits de l'Homme.

Cette plainte avec constitution de partie civile a été déposée au tribunal de Paris par les deux ONG et neuf militants soudanais victimes de persécutions au Darfour, région meurtrie depuis 2003 par une guerre civile qui a fait plus de 300.000 morts selon l'ONU.

Ils y accusent le groupe bancaire français, qui a plaidé coupable aux Etats-Unis en 2014 de violation de l'embargo américain contre le Soudan et s'est acquitté d'une amende record de 8,9 milliards de dollars, de s'être rendu complice, “en permettant leur financement et en les facilitant, des crimes (...) commis par le gouvernement soudanais”.

La plainte, dont l'AFP a eu connaissance, accuse aussi la banque de “blanchiment et de recel de ces crimes”.

Selon les plaignants, BNP Paribas

et sa filiale suisse ont agi “en tant que principale banque privée du gouvernement du Soudan, lui permettant de se financer et de réaliser, en parfaite connaissance de cause, des transactions à l'étranger et en particulier aux Etats-Unis”, alors que Khartoum était visé par des sanctions américaines.

De la sorte, le régime du président Omar el-Béchir, destitué en avril dernier, a pu “financer ses actions ainsi que des milices (Janjawids) qui menaient des attaques et pillages dans des villages dans la région du Darfour en particulier”, de même que les services de renseignements “qui ont emprisonné de façon arbitraire et torturé de nombreux civils et activistes originaires du Darfour et autres régions marginalisées”, affirment-ils.

Les plaignants sont des civils qui disent avoir été victimes de persécutions au Darfour, les poussant à fuir leur pays et à s'installer à l'étranger.

Il revient désormais au doyen des juges d'instruction du tribunal de Paris d'examiner si cette plainte est recevable avant de lancer d'éventuelles investigations.

BNP Paribas est déjà visée par une information judiciaire pour complicité

de génocide et de crimes contre l'humanité pour des faits commis au Rwanda : plusieurs ONG accusent le groupe bancaire d'avoir financé en 1994 un achat d'armes au profit de la milice hutu.  
edy/mch/blb/eb/mw/jlb